



GT Gouvernance NUN 25 septembre 2018 – Répartition des compétences Volet « Formation »

Arbitrages

Les objectifs à poursuivre dans le cadre de ce travail sont de plusieurs ordres :

- rapprocher la décision des acteurs de terrain,
- simplifier et gagner en réactivité,
- conforter les expertises et poursuivre la professionnalisation des services « support ».

Il s'agit ici de décrire la « cible » commune à tous les pôles.

Dans ce contexte, il importe de rappeler les principes suivants :

- les pôles assurent la cohérence de la stratégie formation-recherche,
- les pôles bénéficieront d'une délégation de pilotage et de gestion et à cette fin, ils disposeront de moyens délégués (volet fonctionnement et volet ressources humaines),
- les pôles partagent les valeurs communes définies par l'établissement et articulent leurs actions dans une logique de transversalité et d'interdisciplinarité.

Deux types de compétences sont à analyser :

- des compétences stratégiques et décisionnelles, avec un enjeu de responsabilité ;
- des compétences opérationnelles, avec un enjeu de simplification et d'efficacité interne.

Il sera nécessaire de préciser à chaque fois :

- les compétences exclusives,
- les compétences conjointes,
- les compétences d'appui,

mais aussi :

- les processus de pilotage et de gestion impactés par la nouvelle répartition envisagée,
- les prérequis en matière d'expertise technique ou sur le plan organisationnel.

Pour chaque compétence (et notamment pour les compétences partagées), il faudra s'attacher à la qualifier, selon les items qui suivent : cadre, décide, propose, prépare, est consulté, est informé...

Le travail d'articulation avec les compétences de Centrale Nantes doit encore être conduit.

	Missions de l'établissement	Répartition cible des compétences principales afférentes aux missions de l'établissement						
		Etablissement	Pôle	Composante	Unités de recherche	Evolution par rapport à la situation actuelle	Commentaires	Arbitrages
FORMATION INITIALE	Autoévaluation de l'offre de formation (campagne HCERES)	Fait le lien avec le niveau national (HCERES et ministère). Propose le cadrage et la méthodologie de la démarche d'évaluation, Pilote la procédure d'autoévaluation. Examine les documents d'autoévaluation des Pôles (Champ). Rédige l'autoévaluation au niveau de l'établissement. Fournit les indicateurs demandés par l'HCERES aux pôles et composantes.	Coordonne le travail dans les composantes. Rédige l'autoévaluation des champs. Valide l'autoévaluation des formations.	Est en responsabilité pour l'autoévaluation des formations en s'appuyant sur les responsables de formations et les équipes pédagogiques. Les Unités de Recherche participent à l'autoévaluation des masters.		Les dossiers d'évaluation des formations étaient validés en central => pôle		Validé
	Définition de l'offre de formation (Accréditation)	Fait le lien avec le niveau national (HCERES et ministère). Définit un cadrage général décrivant les objectifs, les valeurs, les principes qui gouvernent l'offre de formation. Définit les moyens mis à disposition des pôles pour la mise en œuvre de l'offre de formation. Approuve l'offre de formation de l'établissement avant remontée vers le ministère.	Elabore le chapeau permettant de montrer la cohérence de l'offre de formation à l'échelle du pôle. Valide l'offre de formation proposée par l'ensemble des composantes du pôle en cohérence avec les directives de l'établissement et les moyens alloués par l'établissement. Valide les dossiers formation (fiches AOF) à remonter vers le national.	S'inscrit dans la stratégie polaire. Est force de proposition sur la structuration de l'offre de formation avec l'appui des UR pour les masters. Prépare les dossiers d'accréditation par formation.		L'ensemble de la procédure fait l'objet de validation en central : - offre de formation (pôle avec approbation CA) - Fiches AOF => pôle - Soutenabilité de l'offre => pôle	Tenir compte de la singularité des composantes et de leur discipline.	L'établissement « approuve les orientations stratégiques et la soutenabilité de l'offre de formation » plutôt que « Approuve l'offre de formation de l'établissement avant remontée vers le ministère ».
	Mise en place de l'offre de formation	Définit les règles communes et générales de contrôle des connaissances et de validation des diplômes. Veille juridique, accompagnement. Mise à disposition de procédures et d'outils pour aider au pilotage des formations.	Valide les modifications de maquette. Propose des spécificités propres au pôle pour les MCC (pour aller vers une harmonisation des pratiques à l'échelle du pôle) et des règles de validation des diplômes.	Valide les MCC et les règles de validation des diplômes dans le respect des cadrages de l'établissement et des spécificités définis par le pôle.		L'ensemble des données sont validées au niveau de l'établissement (CFVU). Maquette => pôle MCC + validation du diplôme => composantes (ou pôle)	Quelques différences de point de vue selon les sous-groupes sur la validation des MCC (composante ou pôle).	Validation des MCC par les composantes.
	Vie de l'offre de formation (quinquennal)	Valide l'ouverture de parcours supplémentaires et porte l'accréditation de mentions	Est en responsabilité sur l'évolution de son offre de formation dans le respect du cadrage de l'établissement et des moyens alloués par	Met en œuvre les formations et propose des évolutions en lien avec les directeurs d'UR (master) et le pôle.		Idem ci dessus		Validé

		supplémentaires.	l'établissement.					
	Procédures de scolarité	Coordination des scolarités par le central avec pour objectif d'harmoniser les pratiques et les organisations.	Une scolarité par pôle. En fonction des spécificités des pôles, des antennes peuvent être prévus (sites délocalisés ou pôle multi-sites).	Gère les formations par au travers des secrétariats de formations qui sont en lien avec les scolarités.		Déjà en place sur certains pôles	La nécessité de coordonner le travail mené dans les composantes et de mutualiser certaines tâches à l'échelle du pôle est affirmée. Débat sur le point de savoir si la création d'une scolarité unique par pôle pourrait rendre plus complexe la tâche des composantes. L'existence de « bureaux de proximité » est une nécessité.	Validé. Préconisation d'une scolarité par pôle.
	Développement Pédagogique	Définit la stratégie d'établissement. Gère un Service commun d'appui chargé d'accompagner le déploiement de cette stratégie ainsi que d'animer et de coordonner le réseau des ingénieurs pédagogiques.	Assure une déclinaison polaire de la stratégie de l'établissement en matière de développement pédagogique. S'approprie les ressources mises à disposition par le CDP et coordonne des actions au niveau polaire en lien avec le CDP. Est représenté dans le CDP au travers de référents de pôle.	Met en place en lien avec le CDP des actions principalement en relation avec les disciplines propres à chaque composante. A un (ou des) correspondant(s) travaillant en relation avec les référents de pôles.		La création du CDP a été pensée dans une optique de pôle dont pas de modification vis-à-vis de l'existant.		Validé
	Orientation	Pilote la mission Relation Université/Lycées. Assure le lien institutionnel avec les acteurs partenaires de l'académie (Rectorat / Région / Lycée). Coordonne des actions internes à l'établissement.	Met en place des actions en cohérence avec la politique de l'établissement.	Pilote les actions d'orientation mises en place au sein des formations qu'elle porte.		Sans changement		Validé
	Professionalisation	Pose la stratégie en matière de professionnalisation. Est garant de la qualité des relations université/entreprises. Produit des ressources et des outils mis à disposition de tous les publics.	A un rôle d'animation et d'incitation auprès des composantes sur cette thématique.	Organise et pilote des événements adaptés à ses filières.		Sans changement		Validé

<p>FORMATION CONTINUE</p>	<p>Stratégie, ingénierie des parcours individuels, formation intra entreprise</p>	<p>Définit la stratégie d'établissement en matière de FC et d'alternance. Coordonne, offre un appui au pilotage (mise à disposition d'outils, de procédures) et est garant de l'harmonisation des pratiques. Accompagne l'incubation et la mise en place de projets transversaux.</p>	<p>Décline la stratégie d'établissement en matière de FC et d'alternance en fonction de ses spécificités. Coordonne la gestion du pôle FC de proximité en vue d'assurer une cohérence polaire en la matière.</p>	<p>Propose et assure des actions de formation continue en synergie avec le pôle FC de proximité.</p>	<p>Les UR proposent et assurent des actions de formation continue en matière de recherche en lien avec les axes d'expertise des laboratoires.</p>	<p>Généralisation des services de proximité à un niveau polaire</p>	<p>Validé</p>
----------------------------------	--	---	--	--	---	---	---------------